

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008**  
~~~~~

**OPERATION GRAND SITE SAINT GUILHEM-LE-DESERT – GORGES DE L'HERAULT :**  
**RETRAITEMENT DE L'ENTREE SUD DE SAINT GUILHEM-LE-DESERT**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**N° 6-1-1 du bordereau - Rapport page 26**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents :** M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre  
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés :** M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur le rapport du Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération du 3 décembre 2001 adoptant comme compétence obligatoire de la Communauté de Communes l'aménagement de l'espace

**Vu** la délibération du 20 mars 2002 créant la Commission opération grand Site de Saint Guilhem le Désert,

**Vu** la délibération du 30 mai 2002 désignant les membres de la commission opération grand site Saint Guilhem le Désert

**Vu** la délibération du 12 mai 2003 intégrant les dépenses et recettes du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Grand Site de Saint Guilhem le Désert au Budget Primitif de la Communauté de Communes

**Vu** les délibérations du 15 mars 2004 relatives aux études de mise en place de navettes et de circulations douces dans les gorges de l'Hérault

**Vu** la délibération du 15 avril 2004 validant le contrat d'objectifs et de partenariat de l'opération grand site

**Vu** la délibération du 26 juin 2006 concernant l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

**Vu** les crédits réservés à cette intervention au Budget Primitif 2008 pour le financement de la maîtrise d'œuvre soit une somme de 573 400 €, dont 573 400 € restent disponibles pour engagement à la date de la présente délibération,

**Vu** les crédits réservés à cette intervention au Budget Primitif 2008 pour le financement des travaux soit une somme de 570 000 € TTC, dont 570 000 € restent disponibles pour engagement à la date de la présente délibération,

**Considérant** qu'au titre de l'Opération Grand Site et des Contrats de Pays et de Territoire, des financements peuvent être sollicités auprès, notamment du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et de l'Etat.

**Sur** proposition de Monsieur Jacques ANDRIEUX, Vice-président de la Communauté de Communes, Président de la Commission Opération Grand Site,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération,
- **d'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, le plan de financement joint en annexe.
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 2008-23 le 20 février 2008  
Publication le 21 février 2008  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 21 février 2008  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**

**OPERATION GRAND SITE SAINT GUILHEM-LE-DESERT – GORGES DE L'HERAULT :**

**RETRAIEMENT DE L'ENTREE SUD DE SAINT GUILHEM-LE-DESERT  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**ANNEXE 1**

Le coût et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

<b>Coût de l'opération</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant HT</b>
Maîtrise d'œuvre – phase 1 (de l'étude préliminaire à l'accompagnement contrat de travaux)	28 650 €	Communauté de Communes (100 % Maîtrise d'œuvre et études diverses)	58 650 €
Maîtrise d'œuvre – phase 2 (Direction et réception des travaux)	24 000 €		
Honoraires divers	6 000 €		
Travaux	473 000 €	Conseil Général de l'Hérault (30 % des travaux)	141 755 €
		Conseil Régional Languedoc-Roussillon (30 % des travaux)	141 755 €
		Etat (15 % Travaux)	70 877 €
		Communauté de Communes (25 % Travaux)	118 613 €
<b>Total</b>	<b>531 650€</b>		<b>531 650 €</b>